

Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 4 mars 2014

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Cédric Charlet, scrutateur, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Cyril Chevalley, scrutateur suppléant, Céline Perrin, scrutatrice suppléante.

Secrétaire remplaçant: Daniel Zürcher.

Municipalité: Claude Duvoisin, syndic, Jean-Philippe Buffat, Hermann Gerber, Alain Roy, Philippe Russo, Jean-Pierre Mitard, Isabelle Wipfli Thonney

Excusés : Jean-Marc Meylan, secrétaire.

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents: 28 / Excusés : 6 / Absents : 0 / Majorité : 15

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée pour ce premier conseil de l'année. Il propose une modification à l'ordre du jour ; le pt 2 est supprimé, la personne devant être assermentée étant malade. L'OJ ainsi modifié est accepté à l'unanimité.	Séance ouverte à 20h00. L'OJ est adopté
2	Election d'un secrétaire ad intérim	P. Vallotton	Le secrétaire du conseil étant en vacances, nous devons procéder à l'élection d'un secrétaire ad' intérim. Le président propose de simplifier l'élection qui devait se faire à bulletins secrets selon les statuts. L'élection se fera donc à main levée. Daniel Zürcher est le seul candidat. Nombre de votants : 27. D. Zürcher : 26. Abstentions : 1 Il assumera la tâche pour la durée de ce conseil.	D. Zürcher est élu.
	Minute de silence	P. Vallotton	Monsieur Buffat Jean-François, membre du conseil communal, nous a quittés subitement le 6 décembre 2013. Une minute de silence est observée par le Conseil en sa mémoire.	
3	PV du 3.12.2013	P. Vallotton	Le PV est adopté à l'unanimité. Son auteur est remercié.	Le PV du 3.12.13 est adopté
4	Communications du Conseil	P. Vallotton	Il rappelle aux présidents des commissions que les feuilles d'indemnités doivent lui être retournées, car il doit les signer avant de les transmettre au boursier. Le président présente Monsieur G. Chevalier, du bureau « Gérard Chevalier SA » auteur de l'étude au sujet de la rénovation de la STEP qui fait l'objet d'un des deux préavis municipal de ce conseil. Il avait construit la STEP actuelle, il y a 25 ans.	
5	Communications de la municipalité	C. Duvoisin	Information suite à l'intervention de M. Baumgartner sur la couverture Natel à Essertines lors du précédent conseil. En fait il s'agit d'un problème de couverture internet déficiente pour Nonfoux et La Robellaz. Le syndic d'Essertines, M. Dind, fait partie d'un groupe informel visant à faire pression sur Swisscom pour résoudre ce genre de problème. Cela ne concerne	

			pas directement Vuarrens, même si les habitants du Déjau ont également des problèmes similaires. Il se tiendra au courant des éventuels résultats et informera le conseil.	
6	Préavis 2014-01	P. Vallotton	Le préavis municipal 2014-01 concernant la rénovation et l'augmentation de la capacité de la station d'épuration, ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	
6	Rapport de la commission ad'hoc	P. Morier	<p>La commission s'est réunie le 4 février en présence de J.-Ph. Buffat, municipal, et une deuxième fois le 12 février. La commission constate que la STEP arrive en bout de course, que des pièces essentielles doivent être remplacées et que les charges polluantes dépassent la capacité actuelle de la STEP. L'augmentation de la population et l'installation de la fromagerie sont responsables de cette situation.</p> <p>Après analyse des offres comparatives et du devis général, la commission recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter le projet de rénovation et d'augmentation de la capacité, -d'autoriser la Municipalité à conclure un partenariat public-privé avec la société de fromagerie, d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt au meilleur taux du moment, -de procéder à un amortissement sur 25 ans. <p>Vu ce qui précède, la commission recommande aux conseillers d'accepter le préavis municipal 2014-01 relatif à la station d'épuration tel que présenté.</p>	
6	Rapport de la commission des finances	P. Bouvier	<p>La commission s'est réunie le 4 février en présence de J.-Ph. Buffat, municipal, et le 11 février. La commission a minutieusement étudié l'aspect financier de ce projet.</p> <p>Bien que la commission estime que la dépense de 101'520.- pour l'accès à la place de déshydratation n'est pas indispensable, elle considère judicieux de profiter de la synergie avec les autres travaux prévus, et souligne que la fromagerie participera à hauteur de 25% de l'ensemble des travaux prévus. M. Jean-Philippe Buffat a certifié à la commission qu'en cas de faillite de la fromagerie, l'argent investi par celle-ci pour la STEP ne devrait pas être restitué.</p> <p>Vu ce qui précède, la commission des finances recommande aux conseillers d'accepter le préavis municipal 2014-01 relatif à la station d'épuration tel que présenté.</p>	
6	Préavis municipal	J.-Ph. Buffat	<p>Présentation du projet.</p> <p>Il donne des informations relatives au projet de rénovation.</p> <p>Première étude il y a 4 ans.</p> <p>Une étude sur un raccordement sur la STEP de Chavornay a démontré un coût de plus du double par rapport à une rénovation de notre STEP.</p> <p>Les études comparatives ont abouti au projet présenté ce soir.</p> <p>Sont notamment prévus le remplacement du désableur, du déshuileur, des pompes et des tableaux électriques. De plus sont prévus l'aménagement d'une place d'exploitation pour la déshydratation itinérante et la réfection du chemin d'accès.</p> <p>Il se met à disposition pour les éventuelles questions.</p>	
6	Discussion	Luc Ciocca	Répartition des coûts ? Evolution du nombre d'habitants, mais capacité fromagerie identique ? clé de répartition ?	

			Comment a-t-on tenu compte des évolutions futures.	
6	Discussion	J.-Ph. Buffat	Actuellement la fromagerie tourne presque à plein régime ou presque, donc la charge polluante ne varie pas. Il reste une marge de manœuvre à 1800 EH (équivalent habitant). La laiterie paye en fonction des charges polluantes.	
6	Discussion	M. Chevalier	Les méthodes d'épuration ont évolué. Aujourd'hui on peut augmenter significativement la capacité de traitement avec peu d'argent. On joue aussi sur le mode de réglage de la STEP, qui avait été calculé pour 850 EH il y a 25 ans. Il est également tenu compte d'une marge de réserve pour l'évolution future lors du dimensionnement du projet.	
6	Discussion	C. Charlet	Quel est l'intérêt de la fromagerie d'investir dans la rénovation de la STEP ?	
6	Discussion	J.-Ph. Buffat	Trois propositions ont été faites à la fromagerie: 1 – La fromagerie se débrouille seule et à ses frais pour traiter ses eaux usées. 2 – La commune investi seule pour la rénovation de la STEP et refacture à la fromagerie la charge financière ainsi que les charges d'exploitation. 3 – Partenariat Public Privé. La fromagerie participe à l'investissement proportionnellement à sa charge polluante calculée, soit 25%. Seuls les frais d'exploitation lui sont facturés dans ce cas.	
6	Discussion	C. Charlet	Est-ce qu'un particulier peut aussi participer au financement de la STEP ?	
6	Discussion	J.-Ph. Buffat	Non, la fromagerie est un cas particulier. Pour les « gros pollueurs » soit une pollution supérieure à 100 EH, des arrangements sont discutés entre la commune et le pollueur.	
6	Discussion	M.-A. Baumgartner	Poste de génie civil de CHF 127'000.- uniquement pour l'aménagement de la place et la réfection du chemin d'accès. Il trouve ce montant élevé.	
6	Discussion	J.-Ph. Buffat	Il y a d'autres travaux prévus sous la rubrique « génie civil ». Des travaux seront faits au niveau des bassins, des murs à percer ou démolir, du béton devra être refait. De plus une marge a été prévue, des surprises étant possibles vu l'âge et le type de bâtiment.	
6	Discussion	P. Giltay	Comment s'effectuera l'épuration durant les travaux ?	
6	Discussion	G. Chevalier	Il y a aura un phasage des travaux. L'épuration fonctionnera toujours durant les travaux, c'est d'ailleurs une exigence de	

			l'Etat. L'épuration sera stoppée uniquement durant le changement du tableau électrique, soit environ une durée de 3 jours.	
6	Discussion	M.-A. Baumgartner	Les frais d'exploitation iront-ils en diminuant avec la nouvelle STEP ?	
6	Discussion	G. Chevalier	Les machines plus modernes demandent moins de personnel. Les nouvelles soufflantes adaptent leur taux de fonctionnement au taux de pollution et à la dimension des bassins. La quantité de boues reste inchangée, mais la qualité augmente demandant moins de séchage. La quantité de chimie restera inchangée. Avec des machines neuves, il y aura moins de frais d'entretien les premières années. L'épuration sera meilleure avec des installations neuves et sera donc moins couteuse.	
6	Vote sur le préavis 2014-01	P. Vallotton	Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter sur l'acceptation du préavis municipal 2014-01: Nombre de votants : 27 Oui : 27 Non : 0 Abstentions : 0 J.-Ph. Buffat remercie le conseil pour sa confiance.	Le préavis municipal 2014-01 est accepté.
7	Préavis 2014-02	P. Vallotton	Le préavis municipal 2014-01 concernant l'extension du réseau d'eau potable "En Chollet", ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	
7	Rapport de la commission ad'hoc	P. Vallotton	La commission ayant été rapide, le rapport a été envoyé avec la convocation et ne sera pas lu ce soir. La commission recommande aux conseillers d'accepter le préavis municipal 2014-02 tel que présenté.	
7	Rapport de la commission des finances	S. Maire	La commission s'est réunie le 30 janvier en présence de J.-Ph. Buffat, municipal. Les constructions réalisées et envisagées sur les parcelles 1510 à 1513 et 1530 ainsi que le plan directeur de distribution d'eau amènent à prévoir une conduite d'eau potable qui à terme liera o quartier aux environs de l'Eglise afin de créer un bouclage du circuit d'amenée d'eau. Le budget 2014 prévoyait une dépense de 20'000.- pour cette extension. L'estimation du bureau d'ingénieurs Sabert chiffre ce projet à 61'000.-. L'ECA subsidiera cette réalisation à hauteur de 25'000.- En réalisant ce projet, nous utiliserons une fouille qui devrait de toute façon être réalisée par l'entrepreneur pour l'amenée d'eau et pour l'épuration des villas projetées. De plus nous rapprochons l'eau de chaque villa. Il s'agira juste de mettre, à nos frais, un tuyau plus gros. Tant l'entrepreneur que la Commune voient leur intérêt dans ce projet. Nous souhaitons dès lors vivement que la Municipalité négocie au plus juste le partage des frais avec l'entrepreneur de façon à abaisser la partie à la charge de notre commune. Le coût de ce tronçon devrait revenir nettement moins cher à la Commune que s'il était réalisé dans un seul but communal. Il faut également être conscient que faire ce segment de conduite sans finaliser le bouclage en la reliant au secteur de	

			<p>l'église serait totalement inutile. Soit on termine soit on ne commence pas. En acceptant ce préavis, notre Conseil donne donc en même temps un accord de principe pour la finalisation de ce bouclage qui nécessitera encore environ 400 mètres de conduite, donc un montant probable de l'ordre de 150'000.- à notre avis.</p> <p>Nous avons pris note que M. Jean-Philippe Buffat s'engage à faire figurer la finalisation de ce bouclage au budget quinquennal et souhaitons qu'elle puisse être réalisée avant l'entrée en vigueur d'une éventuelle fusion.</p> <p>Vu ce qui précède, la commission des finances recommande aux conseillers d'accepter le préavis municipal 2014-02 tel que présenté.</p>	
7	Préavis municipal	J.-Ph. Buffat	<p>C'est un projet de moindre envergure que le précédent.</p> <p>Actuellement la conduite arrive à la borne hydrante. L'extension est prévue pour ressortir en bordure de parcelle. A terme le bouclage arrivera derrière l'église.</p> <p>Le diamètre de la conduite est de 200 mm.</p> <p>Il se met à disposition pour les éventuelles questions.</p>	
7	Discussion	Luc Ciocca	<p>Suite à la remarque de la commission des finances « soit on fait tout soit rien » demande comment finir le bouclage derrière l'église ? Cette zone est-elle « tabou » ?</p>	
7	Discussion	J.-Ph. Buffat	<p>Le plan directeur est prévu pour être suivi, mais dépend aussi des moyens financiers à disposition.</p> <p>On profite aussi des différents travaux dans la commune.</p> <p>Si le collecteur derrière l'église est endommagé il faudra creuser pour le remplacer et on en profitera pour terminer une partie du bouclage. L'eau distribuée étant sous pression, la conduite peut être posée « n'importe où » indépendamment de la pente.</p>	
7	Discussion	J. Wagnières	<p>Notre plan directeur date déjà. L'état nous imposera à terme de le refaire. L'ingénieur proposera alors peut-être une autre solution pour le bouclage.</p>	
7	Discussion	M.-A. Baumgartner	<p>Sur quoi vote-on ? Le préavis ou le bouclage complet ?</p>	
7	Discussion	P. Vallotton	<p>On ne vote que sur le préavis.</p>	
7	Vote sur le préavis 2014-02	P. Vallotton	<p>Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter sur l'acceptation du préavis municipal 2014-02:</p> <p>Nombre de votants : 27 Oui : 24. Non : 0 Abstentions : 3</p> <p>J.-Ph. Buffat remercie le conseil pour sa confiance.</p>	Le préavis municipal 2014-02 est accepté

8	Propositions individuelles	F. Provost	Remarque sur le type de bordure de trottoirs utilisés lors de la réfection en face de chez M. Besson. La bordure est à angle droit, contrairement à ce qui avait été annoncé.	
8	Propositions individuelles	H. Gerber	La commune a toujours parlé de bordures hautes et basses. Type Etat de Vaud. Rien n'a été caché.	
8	Propositions individuelles	L. Ciocca	Il a été précisé que la commune reprendra les accords et avantages pour les sociétés locales dans le cadre de la future éventuelle fusion. Dans notre commune il y a beaucoup d'accords oraux. Il propose d'officialiser ces accords et de les mettre par écrit.	
8	Propositions individuelles	C. Duvoisin	L'art 17 de la convention de fusion prévoit le maintien de ces avantages. Il donne lecture de l'article en question.	
8	Propositions individuelles	L. Ciocca	Aimerait que ces accords soient officialisés.	
8	Propositions individuelles	C. Duvoisin	La municipalité a décidé lors de sa séance de la veille d'envoyer un courrier aux sociétés locales en ce sens. Les lettres sont parties ce matin.	
8	Propositions individuelles	F. Verly	Précise que la convention n'est qu'un engagement pour la première législature et que la nouvelle commune pourra modifier tous les accords existants.	
8	Propositions individuelles	C. Duvoisin	La convention est la base pour permettre le fonctionnement de la nouvelle commune. Il se pourrait que des changements soient apportés dès la première législature.	
8	Propositions individuelles	A. Roy	En tant que membre du groupe de travail qui s'est occupé de ce point particulier, il tient à préciser que l'état d'esprit des GT n'était en tous cas pas de faire table rase, mais d'avoir les bases pour que la nouvelle commune puisse fonctionner dès la fusion. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour les acquis. Il n'y aura pas de chamboulement.	
9	Clôture du conseil	P. Vallotton	La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation. <u>Conseils en 2014</u> : lundi 16 juin (convention de fusion) ; mardi 28 octobre ; mardi 2 décembre.	Fin du conseil à 20:53

PV adopté par le Conseil Communal le lundi 16 juin 2014

Le président:

Le secrétaire: